GILETTE - Le tour du Mont Lion

Gilette

Mont Lion (©Serge Pantacchini)

Un beau périple dans des paysages pittoresques, autour de cette sentinelle majestueuse surplombant la vallée de l'Estéron.

« Cette randonnée se déroule dans un environnement très forestier. Une fois passé les dernières maisons, l'ascension sur le versant sud se fait dans une forêt de chênes blancs et verts. Une étape au sommet permettra d'admirer la vallée de l'Estéron et bien plus que cela. Le retour se fait par la forêt du versant nord qui abrite une faune sauvage, parfois observable, avant de passer au pied des majestueuses barres rocheuses du Mont Lion ». Serge Pantacchini, accompagnateur en montagne.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 5 h 30

Longueur : 13.6 km

Dénivelé positif : 1058 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Patrimoine et histoire, Point de vue - sommet

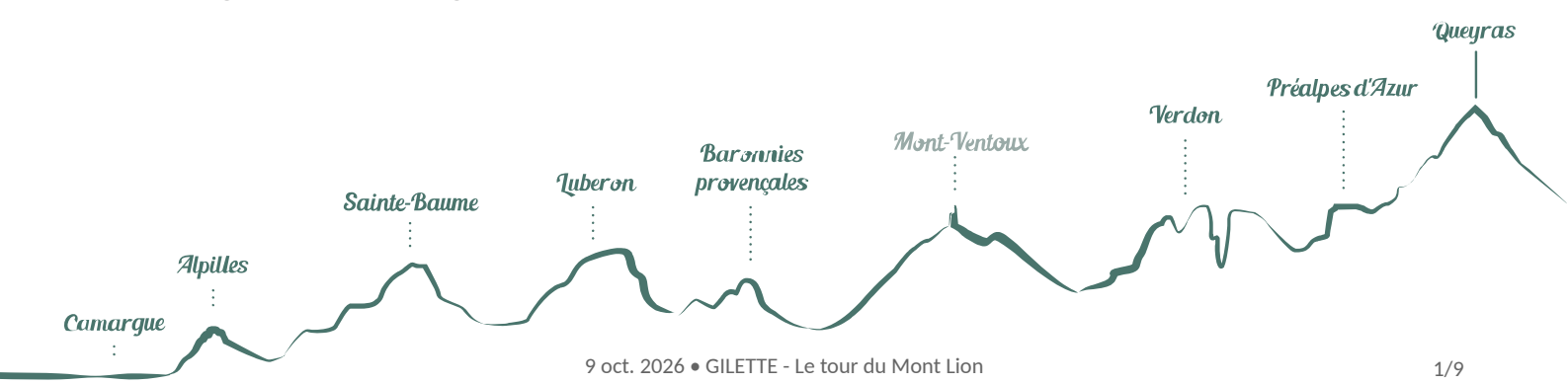

Itinéraire

Départ : Parking Place du Dr René Morani, Gilette
Arrivée : Parking Place du Dr René Morani, Gilette
Balisage : PR

Dos au parking, longer la route à gauche sur 50 m, puis tourner à gauche. Marcher quelques mètres, puis tourner de suite à droite sur la rue des Laves. À l'embranchement avec la route, continuer sur la route à gauche. Après le lacet, suivre la direction du Mont Lion en empruntant un chemin pavé qui descend à droite en contrebas d'une maison (PR).
1- À l'intersection (balise 13), quitter le chemin pavé pour prendre à droite un sentier étroit qui traverse un petit vallon, longe une paroi rocheuse puis franchit un pont. Ensuite, emprunter un chemin raide qui remonte en longeant le mur d'une propriété et une oliveraie, jusqu'à déboucher sur la route.
2- Traverser la D17 (prudence !) et suivre la direction "Mont Lion" (balise 14). Prendre la voie bétonnée en pente raide, puis suivre la piste rocailleuse jusqu'à la prochaine maison et continuer de monter.
3- Au poteau électrique direction "Tour du Mont Lion" (balise 15) , suivre la piste jusqu'au sommet et gravir à droite le sentier qui monte en lacets successifs. Une fois arrivé au replat, laisser la piste à droite et rester à gauche sur le sentier.
4- Au croisement (balise 53), suivre le sentier de gauche pour effectuer un A/R jusqu'au Mont Lion. De retour à l'intersection, descendre à gauche sur le large chemin rocailleux. Contourner une ruine par la droite et prendre la piste sur la gauche.
5- Au panneau directionnel "Le Collet", s'engager à gauche sur la piste qui descend. Au premier croisement, rester sur la piste de gauche qui remonte légèrement et longe le grillage d'une propriété. Continuer toujours sur cette piste en ignorant les deux chemins successifs croisés sur la gauche.
6- Quitter la piste qui forme un large lacet pour rester sur le chemin qui part tout droit dans le virage (balisage jaune). Un peu plus loin, au croisement direction "Tour du Mont Lion" (balise 51), prendre le chemin à gauche qui monte légèrement.
7- À la balise 52, tourner à gauche. Suivre le sentier, parfois étroit, qui passe devant quelques ruines au pied des barres rocheuses du Mont Lion, jusqu'à retrouver le point 3 (balise 15).
3- À l'embranchement, descendre tout droit sur la piste rocailleuse puis sur la voie bétonnée en pente raide jusqu'à atteindre la route.
2- Traverser la D17 (prudence !), descendre le chemin raide longeant une oliveraie et le mur d'une propriété. Franchir le pont, longer la paroi rocheuse puis traverser un petit vallon par un sentier étroit.
1- À l'intersection (balise 13), rejoindre le chemin pavé par la gauche en suivant le balisage PR en direction du lacet. Poursuivre sur la route à droite jusqu'à l'embranchement avec la rue des Laves. Tourner à droite, puis aussitôt à gauche. Longer la route à droite sur 50 m pour rejoindre le parking.

Le Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre de la gestion des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), assure l'entretien de cet itinéraire ainsi que celui de sa signalétique et de son balisage.

Vous trouverez les informations actualisées sur les ouvertures-fermetures de l'itinéraire en consultant le lien : Tour du Mont Lion - Randoxygène

Sur votre chemin...

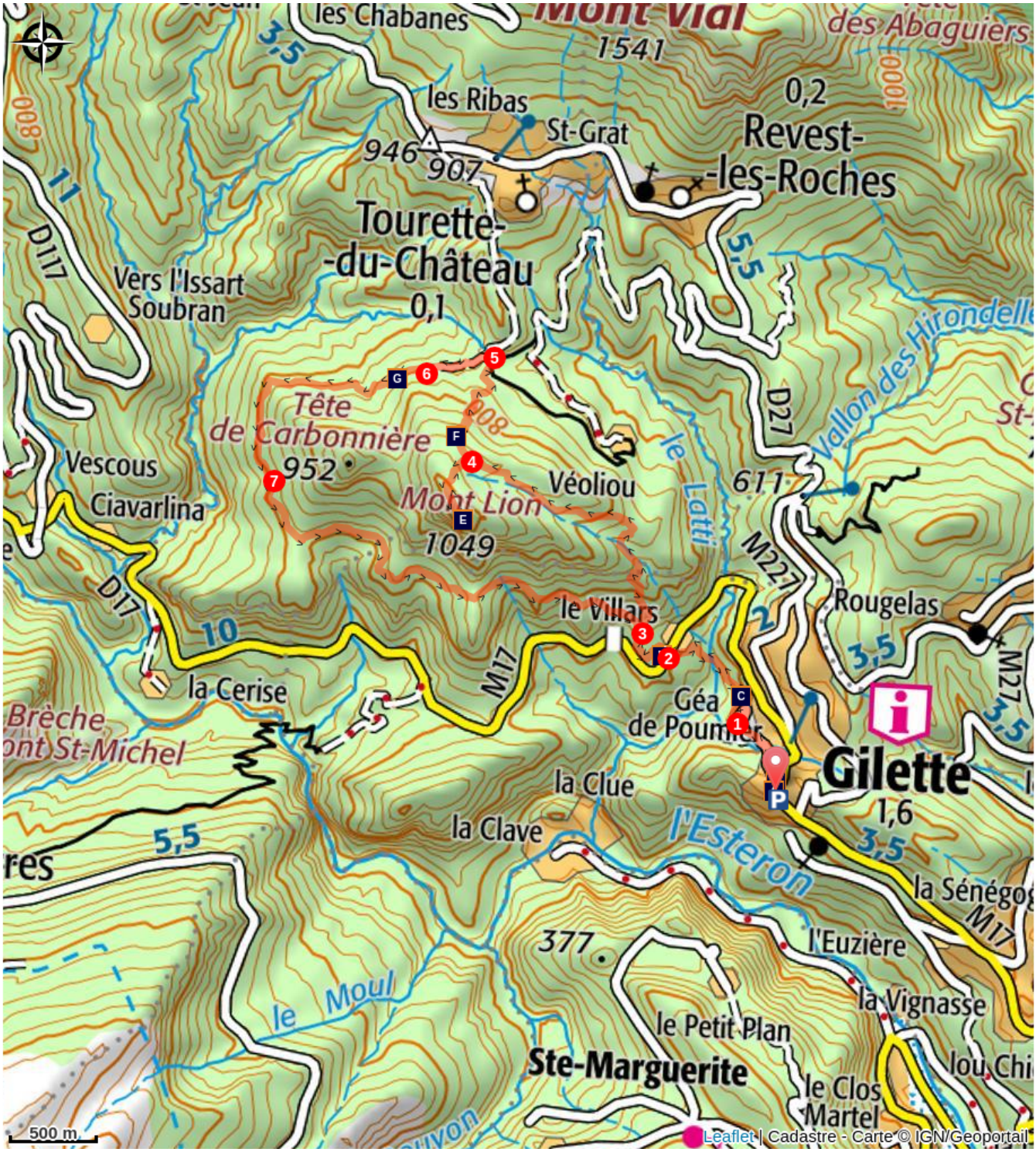

- Le château de l'aiguille (A)
- La calade (C)
- Tour du Mont Lion (E)
- Le houx commun (G)
- Le village de Gilette (B)
- L'oliveraie (D)
- Le sanglier (F)

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

- Au point 2 : prudence lors de la traversée de la D17.
- RISQUE INCENDIE : le feu est l'ennemi de la forêt… et du randonneur ! Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu, d'autant que quelle que soit la saison, c'est interdit ! Et en période estivale, avant de partir en balade, je me renseigne sur les conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers.

Profil altimétrique

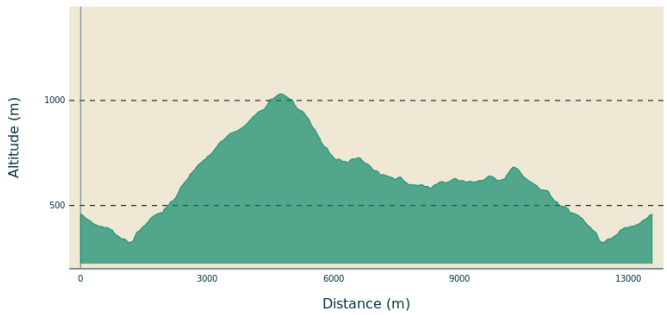

Altitude min 323 m
Altitude max 1032 m

Transports

Ligne Zou! Proximité 672 Nice - Sigale (arrêt Place Dr Morani)

Accès routier

À 36 km au nord de Nice, par la M6202BIS.

Parking conseillé

Parking Place du Dr René Morani, Gilette

Source

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Département des Alpes-Maritimes - Randoxygène

Lieux de renseignements

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

contact@pnr-prealpesdazur.fr
Tel : (+33) 4 92 42 08 63
https://www.parc-prealpesdazur.fr/

Sur votre chemin...

Le château de l'aiguille (A)

Le château est érigé au XIIe siècle à cet emplacement stratégique, par Alphonse 1er, comte de Provence. Il est détruit en 1706, avec le château de Nice, par l'armée de Louis XIV par représailles après la défaite de la bataille de Turin. Il fut également le théâtre de la bataille de Gilette, en 1793, entre les soldats Français vainqueurs des Austro-Sardes. Cette bataille historique est inscrite sur l'Arc de Triomphe à Paris et est représentée sur un tableau de Roehn au musée de Versailles.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

Le village de Gilette (B)

Territoire habité mille ans avant J.-C. par les peuples celto-ligures, puis par les romains, le village de « Giletta » prend sa place actuelle entre le Ve et VIIe siècles. Son développement aurait commencé dès le XIe siècle. D'abord concentré au pied du château, le village s'étend à partir du XVIe siècle au niveau du col et à l'est. Par sa position stratégique, le village fut au cœur de nombreux conflits de territoires au fil des siècles, avant le rattachement à la France en 1860.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

La calade (C)

Dans une partie du bassin méditerranéen et en Provence, on appelle calade une voie de communication entre les villages, un chemin muletier recouvert de pierres. La calade est généralement confectionnée avec des pierres tirées des champs ou des rives des cours d'eau voisins. Ici, il s'agit de calcaire. Les pierres sont posées verticalement, sur le champ et assemblées sans mortier. "Calader" est l'art de choisir et d'assembler les pierres. Le "caladeur", quant à lui, est l'artisan qui la façonne.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

L'oliveraie (D)

Le Cailletier est la principale variété d'olivier cultivé dans les Alpes-Maritimes. Son olive est appelée caillette ou "Olive de Nice" une appellation d'origine contrôlée AOC en 2001, avant de devenir l'appellation d'origine protégée AOP que nous connaissons aujourd'hui. Son aire d'appellation s'étend de Grasse à Menton en passant par la vallée de l'Estéron et le village de Gilette. Trois produits bénéficient de l'AOP : les olives préparées à l'eau et sel marin, l'huile et la pâte d'olive.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

Tour du Mont Lion (E)

Arrivé au sommet du Mont une vue dégagée s'ouvre sur la confluence entre la vallée de l'Estéron et du Var. Apparait aussi le village de Gilette. Plus au sud, c'est le village de Bouyon avec à sa droite la montagne de l'Estellier. À l'ouest se détache le village des Ferres avec les traces d'un éboulement récent. Au nord s'alignent les villages de Revest-les-Roches, de Tourette-du-Château aux pieds du mont Vial et de sa Crête qui s'étire à l'ouest jusqu'au Mont Brune et le village de Toudon.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

Le sanglier (F)

Il n'est pas rare de trouver des traces du passage du sanglier dans ces bois. Celles-ci peuvent-être des zones de terres retournées ou des empreintes laissées par la bête dans la boue ou encore des souilles, une petite mare de boue naturelle ou aménagée que les sangliers utilisent pour se débarrasser des parasites, avant d'utiliser un frottoir un peu rugueux, comme le tronc d'un arbre, pour gratter leur pelage. L'animal est un colosse, le mâle peut ainsi peser jusqu'à 160 kg.

Crédit photo : Serge PANTACCHINI

Le houx commun (G)

Sur ce versant nord, on peut apercevoir de nombreux houx. Cet arbuste au feuillage persistant, luisant et épineux, et aux fruits charnus d'un rouge vif, a une croissance lente. Il peut vivre jusqu'à 300 ans. Il est ici en limite de son aire de réparation. Sensible à la sécheresse, cette espèce est climato-sensible. Utilisé en décoration en période de Noël, le houx est protégé dans certains départements dont les Alpes-Maritimes. La cueillette en forêt et la commercialisation y sont règlementées.

Crédit photo : DR

- En aucun cas les auteurs des contenus de ce site ne sauraient être tenus pour responsables de problèmes ou d'accidents sur les itinéraires cités.
- Cependant, nous comptons sur vous pour signaler toutes contradictions importantes entre cette fiche et le terrain.
- Pensez également à signaler les éventuels problèmes rencontrés pendant votre balade sur http://sentinelles.sportsdenature.fr (erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, conflit d'usages...).
- La vente de cette fiche est autorisée au coût d'impression.
- Ne pas jeter dans la nature.

L'outil Geotrek a été financé par l'Union européenne, le Parc national des Ecrins et le Parc national du Mercantour.

Le projet Chemins des Parcs est financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

Ce projet partenarial rassemble également le Comité Régional du Tourisme, les agences départementales de développement touristique, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

- The authors of this website will in no case be held responsible for problems or accidents on the routes mentioned.
- We count on you to point out any inconsistency between this content and the field itineraries
- Please report any problems encountered on the routes (route marking problems, defective panels, pollution, conflict of uses ...) on http://sentinelles.sportsdenature.fr
- The sale of this sheet is authorized at the cost of printing
- Please don't litter

The Geotrek tool was funded by the European Union, the Ecrins National Park and the Mercantour National Park.

The Chemins des Parcs project is funded by the Provence-Alpes-Côte-d'Azur Region and the regional nature parks of Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras and the Verdon.

This project was developed in partnership with the Regional Tourism Committee, the departmental tourist development agencies, and tourist offices.

Avec le soutien de

Avec l'aide technique de :

- Département des Alpes-Maritimes - Randoxygène